R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

COMMUNE DE CASE-PILOTE

Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

EXTRAIT PROCES-VERBAL
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 24 mai deux mille dix huit

Place Gaston MONNERVILLE
97222 CASE-PILOTE
Tél. : 0596 78 81 44
Fax : 0596 78 74 72

Présidence de Monsieur Ralph **MONPLAISIR**, Maire
Secrétaire de séance, Madame Monique **SEVERE**, Adjointe au maire

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-quatre mai, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Frantz BEROSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Date d'envoi des convocations : Vendredi 18/05/2018
mbres en exercice: 27
Membres présents début de séance : 15
Procurations : 1
Absents excusés : 1
Absents : 8

ETAIENT PRESENTS :
Ralph **MONPLAISIR**, George **GELIE**, Thierry **MARECHAL**, Dominique **DE JAHAM**, Michel **BARIL**, Jeanne **CLEMENT**, Laurent Marion **SICOT**, Monique **SEVERE**, Arthur **CHARD**, Luc **LABRIDY**, Josiane **DOCIN-JULIEN**, Suzie **RONDEL**, Edson **EUGENE (arrivé à 19h20)**, Stéphanie **CLAIRICIA(arrivée à 19h10)**, Marie-Geneviève **BERT**, Jean-Pierre **ZIE-ME**, Chantal **DORIN(arrivée à 18h50)**, Elie **CARONIQUE**.

ETAIENT ABSENTS :
Christian **LEONARD (excusé)**, Christian **LISEE**, Marie-Claire **BELIN**, Ronald **DACLINAT**, Georges **SOTIER**, Sandrine **MICHEL**, Jean-Pierre **DONVAL**, Joséphine **JANVION**, Guillaume **SURENA**.

Procurations remises :
Monsieur Christian **LEONARD** à Monsieur Thierry **MARECHAL**

Assistance administrative :
Madame Corinne **MORJON-BOCQUET**, D.G.S.
Monsieur Eric **RONDEL**, Responsable de la Comptabilité

Soit 15 présents en début de séance à 18h45

ORDRE DU JOUR

1. **Validation du Procès-verbal de synthèse du Conseils Municipaux des 27 mars 2018 et 05 avril 2018**
2. **Présentation du Bilan du personnel 2017**
3. **Vote des taux d'imposition**
4. **Vote du Budget Primitif 2018 de la Commune**
5. **Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe «Zone d'Activités de Plate-Forme»**
6. **Attribution des subventions aux associations**
7. **Vote des subventions de fonctionnement pour les budgets de la Caisse des Ecoles et du CCAS**
8. **Vote du tableau des effectifs**
9. **Questions diverses**

AFFICHE
LE 29 MAI 2018

Délibération n° 2018-06/05.21

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAUX DE SYNTHESE DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 27/03 ET 05/04/2018

Le conseil municipal,

- *Sur le rapport de Mme Corinne MORJON-BOCQUET directrice générale des services,*
- ***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- ***VU** les projets des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 27/03/2018 et 05/04/2018, soumis à l'approbation des membres du Conseil,*
- ***VU** l'absence d'observations,*

DECIDE

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE

- ***DE VALIDER la rédaction du procès-verbal du 27/03/2018***
- ***DE VALIDER la rédaction du procès-verbal du 05/04/2018***
- ***DE PROCEDER à la signature de ces derniers.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

COMMUNE DE CASE-PILOTE
MARTINIQUE

Ralph MONPLAISIR
Maire de Case Pilote

Pour le Maire,
l'Adjointe-Déléguée
G. GELIE

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

AFFICHE
LE 29 MAI 2018

AFFICHE
LE 29 MAI 2018

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

Délibération n° 2018-06/05.22

2- PRESENTATION DU BILAN DU PERSONNEL 2017

Le conseil municipal,

- *Sur le rapport de Mme Corinne MORJON-BOCQUET directrice générale des services,*
- ***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*

L'année 2017 se caractérise par la persistance d'un contexte financier tendu. En effet, le budget communal ainsi que par ricochet, celui des établissements rattachés, la Caisse des écoles et le Centre Communal d'Actions Sociales, sont aussi impactés par la perte de la taxe de péréquation. Cette recette de fonctionnement, que la ville de Case Pilote ne perçoit plus depuis 2009, représentait une part importante pour le budget de la Commune.

***Les faits marquants de l'année 2017 sont les suivants** :*

1) ***La diminution de la DGF effectuée par l'Etat depuis 2014, ce jusqu'en 2017.***
2) ***Sur la Caisse des écoles, retour à la semaine de 4 jours, et fin de la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre à la rentrée 2014-2015.***

A Case-Pilote, la réforme des rythmes scolaires avait été mise en place à la rentrée 2014-2015, avec le mercredi matin comme demi-journée supplémentaire.

Par ailleurs, pour mémoire, cette réforme s'accompagnait d'un allègement des règles d'encadrement, donc un besoin en personnel moindre, (1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en primaire).

Suite au retour à la semaine de 4 jours, cet allègement n'est plus possible pour l'instant. Par ailleurs, la ville ne perçoit désormais plus certaines subventions qui lui étaient allouées dans l'ancien dispositif.

3) ***Divers mouvements de personnel sur les différents établissements, conduisant à des réorganisations de services :***

Pour la caisse des écoles

- *Le départ en retraite d'un agent.*
- *L'affectation sur ce budget de plusieurs agents rémunérés jusqu'alors sur la commune.*

Pour le CCAS

- *Fin d'un contrat CUI arrivé à échéance, et pérennisation en CDD*

Pour la Commune

- *Départ d'un cadre supérieur de catégorie A, pour une mutation externe.*
- *La fin des contrats CUI, recrutés dans le cadre du plan de relance, et le maintien de 4 d'entre eux en CDD sur le budget de la commune. 4 autres qui étaient jusqu'alors payés sur le budget communal sont désormais affectés sur celui de la caisse des écoles, et sur le CCAS, compte tenu de leur mission.*

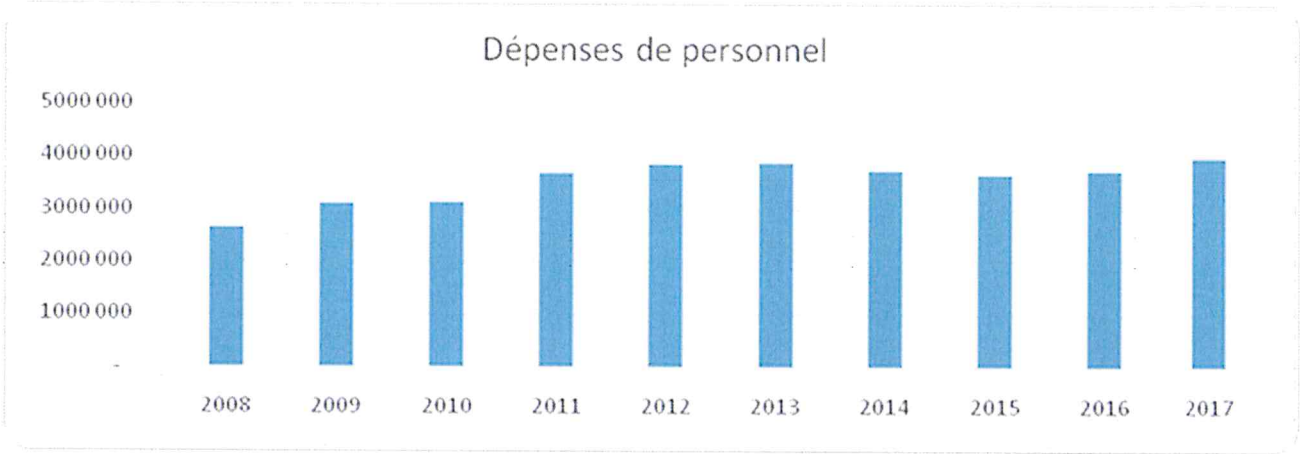

COMPARATIF EFFECTIF COMMUNE DE 3500 A 9999 HABITANTS

Source Observatoire de l'emploi de la FPT d'avril 2017, chiffres au 31/12/2014

	France	**Case-Pilote**	Martinique
TITULAIRES ET STAGIAIRES	75.99%	**84.00%**	46.60%
NON TITULAIRES	17.60%	**5%**	35.90%
EMPLOIS AIDES	6.5%	**11%**	17.90%

La composition de l'effectif global au 01/01/2018 :

ANNEE	EMPLOIS-AIDES	NON-TITULAIRE	TITULAIRES	TOTAL
2017	**13**	**4**	**83**	**100**
2018	**2**	**8**	**83**	**93**

Soit une baisse de 7%.

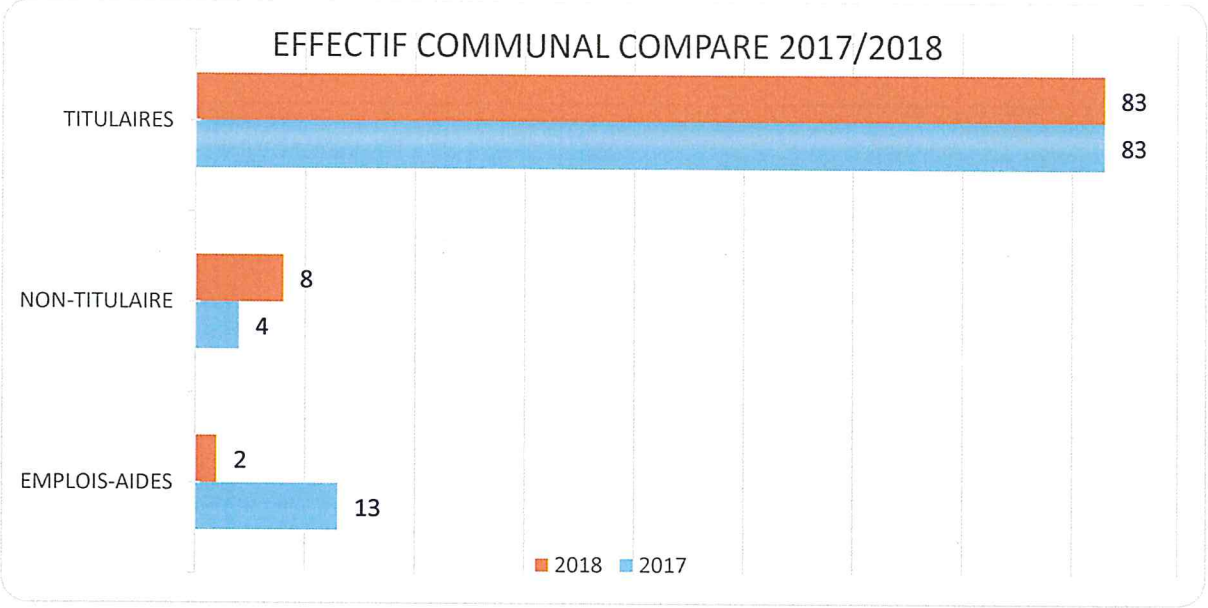

Entre 2017 et 2018 l'effectif de la commune a baissé de 7%. Il s'agit principalement de mutation interne. Sur l'année 2018, il y a un départ en retraite, sur le budget communal et un sur celui de la caisse des écoles, ainsi qu'un agent qui demandé sa mise en disponibilité pour convenance personnelle.

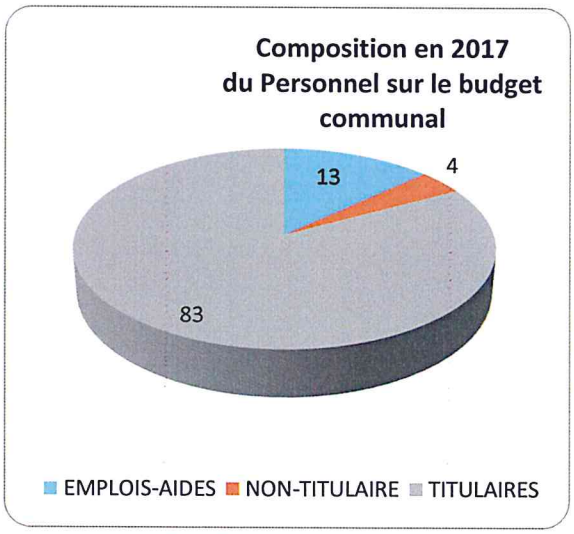

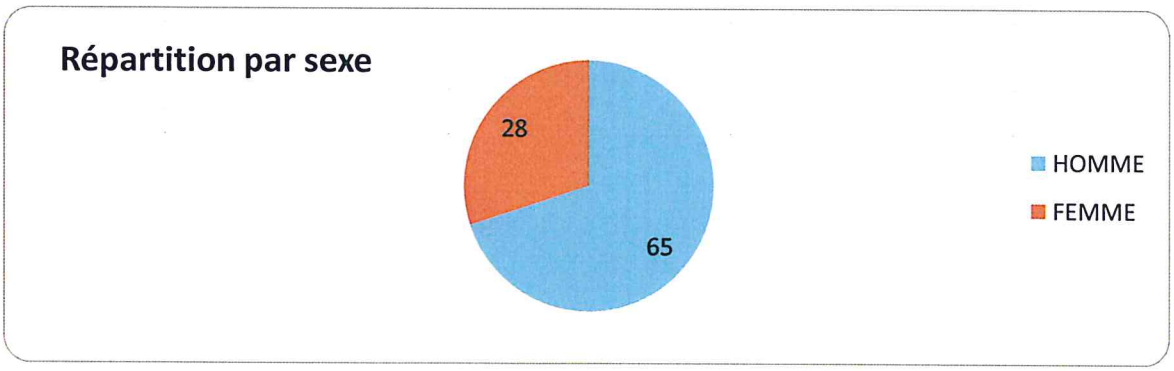

La répartition du personnel par catégorie hiérarchique au 01/012018:

CATEGORIES	COMMUNE	CDE	CCAS	TOTAL
A	1	-		**1**
B	3	-	-	**3**
C	89	27	2	**118**
TOTAL	93	27	2	**122**

Comparatif des taux d'encadrement (2017)

	A	B	C
VILLE DE CASE-PILOTE	1%	2,%	97%
COMMUNES DE 3500 A 9999 habitants de Martinique	2,80%	4.2%	93%

Le taux d'encadrement (A+B) de la ville est de 3%. Pour les autres communes de même strate, il est de 7%.

Il conviendra de renforcer la démarche de compétences internes pour renforcer l'encadrement intermédiaire (catégorie B) compte tenu du contexte budgétaire contraint.

On observe un vieillissement de la pyramide des âges du personnel. En effet, les 50 ans et plus représentent 49% de l'effectif et l'âge moyen est de 50.8 ans.

REPARTITION PAR CLASSE D'AGE DE L'EFFECTIF GLOBAL

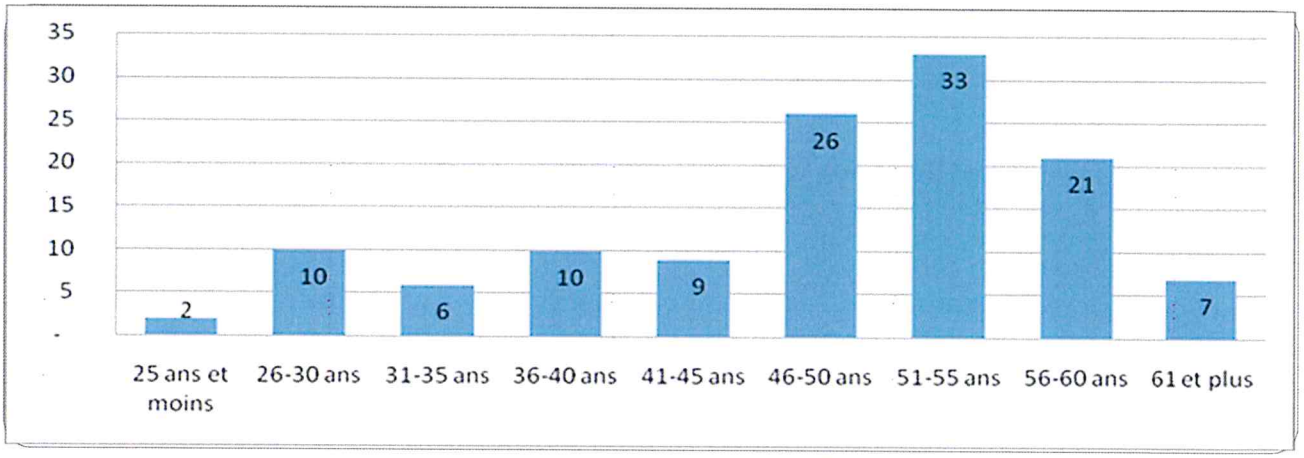

Les prévisions de départ à la retraite, sur la base d'un départ à la limite d'âge sont les suivants :

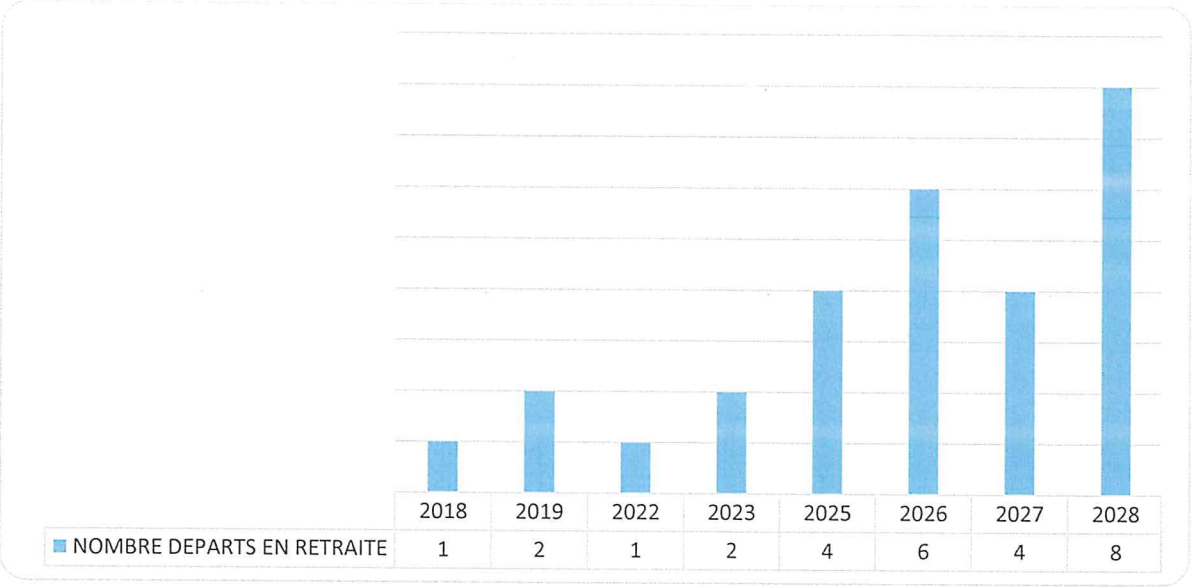

<u>Ainsi d'ici 2028, 23% de l'effectif actuel sera parti en retraite, soit 28 agents</u> :

Le gain résultant des départs à la retraite sur les 2 prochaines années, avec uniquement 3 agents, est minime. C'est pourquoi une définition claire des orientations en matière de RH en lien avec les représentants du personnel est nécessaire, impliquant le gel des recrutements, et de favoriser les redéploiements internes.

La difficulté est de concilier renforcement des compétences et de la qualité du service public avec la logique financière de retour à l'équilibre.

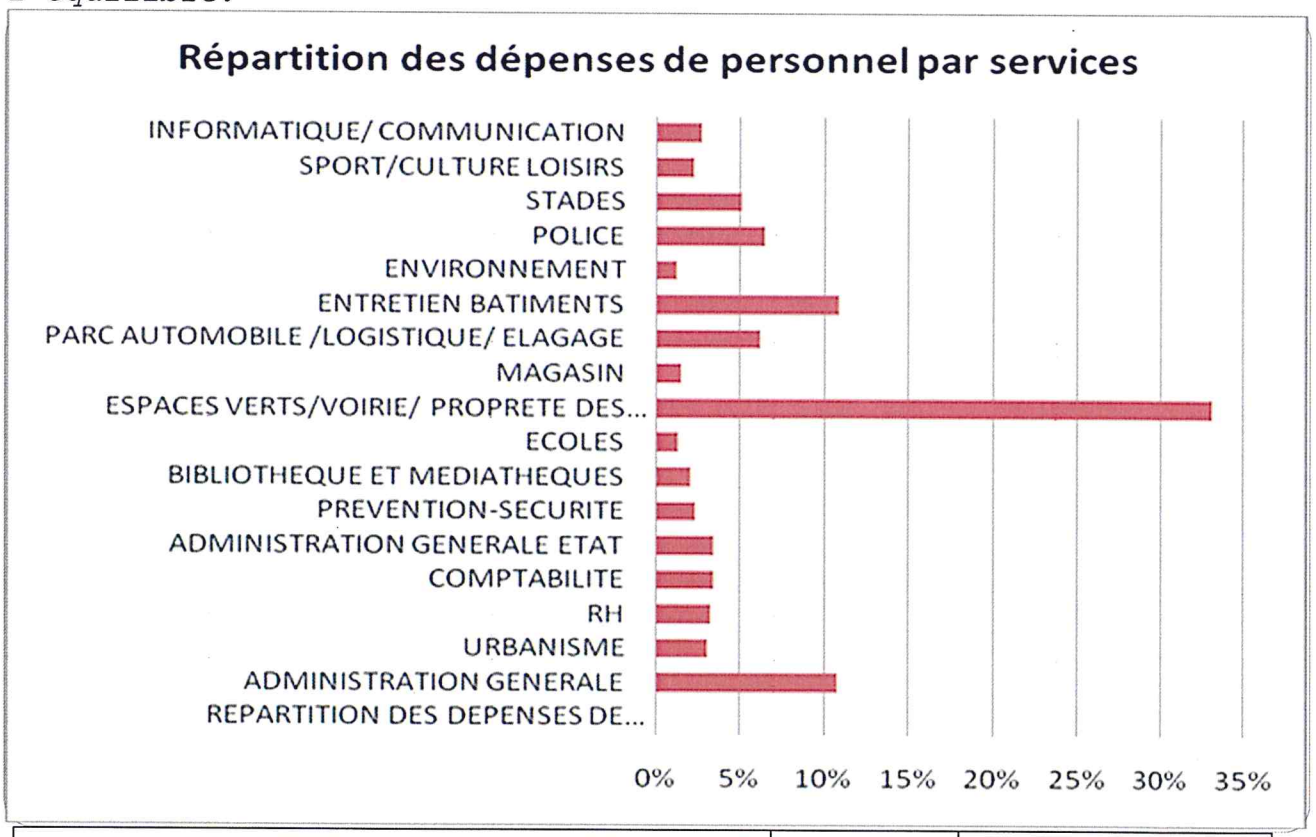

REPARTITION DES DEPENSES DE PERSONNEL PAR SERVICES	EN %	EN VALEUR

ADMINISTRATION GENERALE	11%	411 976,36 €
URBANISME	3%	118 995,03 €
RH	3%	126 287,74 €
COMPTABILITE	3%	132 011,84 €
ADMINISTRATION GENERALE ETAT	3%	131 133,20 €
PREVENTION-SECURITE	2%	92 218,32 €
BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES	2%	81 897,23 €
ECOLES	1%	50 798,73 €
ESPACES VERTS/VOIRIE/ PROPRETE DES LOCAUX	33%	1 262 509,48 €
MAGASIN	2%	60 708,00 €
PARC AUTOMOBILE /LOGISTIQUE/ ELAGAGE	6%	236 152,07 €
ENTRETIEN BATIMENTS	11%	414 223,51 €
ENVIRONNEMENT	1%	47 156,89 €
POLICE	7%	248 616,06 €
STADE	5%	194 141,28 €
SPORT/CULTURE LOISIRS	2%	87 100,37 €
INFORMATIQUE/ COMMUNICATION	3%	104 073,91 €
	100%	3 800 000,00 €

En 2017, les dépenses de personnel ont augmenté de 6.88%. Pour 2018, l'objectif est de de réduire cette croissance exponentielle du 012.

	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de personnel	3 868 127	3 728 530	3 659 307	3 713 290	3 968 676
Dépenses de fonctionnement	7 384 156	6 053 902	6 191 370	6 282 216	6 680 270
RATIO	52%	62%	59%	59%	59%
	1,03%	-3,61%	-1,86%	1,48%	6,88%

Car, la part du personnel dans le budget de fonctionnement de la collectivité reste préoccupante.

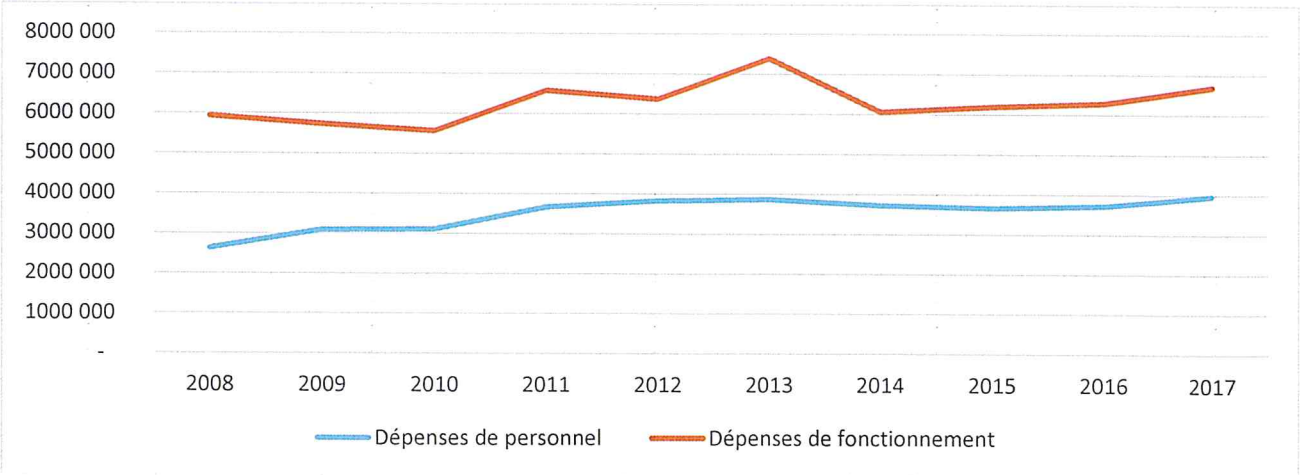

Ainsi, les efforts entrepris ont pu contenir l'inflation des dépenses de personnel mais la vigilance doit rester de mise. ***Car il faudra combiner satisfaction efficace aux demandes croissantes des administrés, baisse des dotations de l'Etat, maitrise de la masse salariale, et faire face aux attentes du personnel, notamment en matière de reconnaissance des efforts effectués de développement de leurs compétences.***

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- ***DE PRENDRE ACTE de la communication du bilan 2017 du personnel***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ralph MONPLAISIR
Maire de Case Pilote

COMMUNE DE CASE-PILOTE
MARTINIQUE

Pour le Maire,
l'Adjointe-Déléguée
G. GELIE

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

APPLICABLE
LE 29 MAI 2018

AFFICHE
LE 29 MAI 2018

Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

Délibération n° 2018-06/05.23

3-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal,

- *Sur le rapport de Mme Corinne MORJON-BOCQUET directrice générale des services,*
- *VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1982,*
- *Vu la loi de finances pour 1985 (articles 99 et 101) et la loi de finances pour 2018,*
- *Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts.*
- ***VU** l'état fiscal MI 1259, estimant le produit attendu inscrit au budget à **2 420 832 €.***

CONSIDERANT :

- *La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2018 : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.*
- *La volonté du maire de maintenir les taux inchangés, compte tenu du niveau de pression fiscale déjà élevée que supportent les Pilotins et des augmentations réalisées les années passées,*
- ***SUR PROPOSITION** du maire de maintenir les taux aux taux suivants :*

  - *Taxe d'habitation : 29,61 %*
  - *Taxe sur le foncier bâti : 39,10 %*
  - *Taxe foncier non bâti : 24,87 %*

DECIDE
APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS,

A LA MAJORITE DES VOTANTS, 02 VOIX CONTRE (MME DORIN, M.ZIE-ME), 01 VOIX D'ABSTENTION (M. CARONIQUE)

- ***D'APPROUVER le maintien des taux d'imposition pour l'année 2018, tel que présentés ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ralph MONPLAISIR
Maire de Case Pilote

COMMUNE DE CASE-PILOTE MARTINIQUE

Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
G. GELIE

AFFICHE
LE 29 MAI 2018

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

Délibération n° 2018-06/05.24

4-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal,

- *Sur le rapport de Mme Corinne MORJON-BOCQUET directrice générale des services,*

- ***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*

- ***VU** la note de présentation ci-dessous,*

- ***VU** les articles L 1612-9 et suivants du CGCT reportant la date limite de vote du Budget Primitif au 1er juin 2018, pour les communes dont le budget a été réglé par le Préfet,*

- ***VU** le vote du Compte Administratif 2017 le 27 mars 2018 et la reprise des résultats,*
- ***VU** la note de présentation du BP ci-dessous,*
- ***VU** l'ensemble du projet budget 2018,*

Le budget primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté en principe par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation, hormis les années d'élection municipale où le délai est reporté au 30 avril.

Pour Case-Pilote, le BP 2017 ayant été réglé et rendu exécutoire par le Préfet, le vote du CA 2017 et du BP 2018 la ville, sont régis par les articles L.1612-9 et suivants et reportés au 1er juin 2018.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune des sections doit en principe être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources

propres de la collectivité, par des dotations et subventions, ou par l'emprunt.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Compte Administratif 2017 ayant été adopté le 27/03/18, l'ensemble des résultats de l'exercice 2017 a bien été pris en compte pour l'élaboration du BP 2018.

Le budget répond au principe de sincérité, car toutes les inscriptions correspondent à des écritures relatives à des opérations réelles et sûres avec des prévisions de recettes évaluées avec prudence compte tenu de l'incertitude sur les dotations.

I/ ANALYSE SUCCINTE DES PROPOSITIONS DU BP 2018

Le BP pour l'année 2018 se présente comme suit :

I- La section de fonctionnement, présentée en déséquilibre depuis 2013

*Le BP 2013 : voté en déséquilibre en fonctionnement de **-2,49 millions d'€.***

*Le BP 2014 : réglé par le Préfet avec un déséquilibre en fonctionnement de **-2,35 millions d'€.***

*Le BP 2015 : réglé par le Préfet avec un déséquilibre en fonctionnement de **-2,24 millions d'€.***

*Le BP 2016 : réglé par le Préfet avec un déséquilibre en fonctionnement de **-1,535 millions d'€.***

*Le BP 2017 : réglé par le Préfet avec un déséquilibre en fonctionnement de **-812 000 €.***

Le présent projet de BP 2018 prend en compte les reports et les résultats de clôture de l'année 2017.

*Il propose un vote de la section de fonctionnement en déséquilibre de **-272 000 €** (soit 539 000 € de moins qu'au BP 2017).*
*Le Compte Administratif 2017 déjà voté, à arrêter le résultat de clôture pour l'exercice 2017 toutes sections confondues à **-1 864 650.84 €.***
Aussi, le projet de BP 2018 répond au principe de sincérité, car toutes les inscriptions correspondent à des écritures relatives à des opérations réelles et sûres avec des prévisions de recettes évaluées avec prudence compte tenu de l'incertitude sur les dotations qui seront effectivement attribuées à la commune.

* ***Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement en baisse*** :

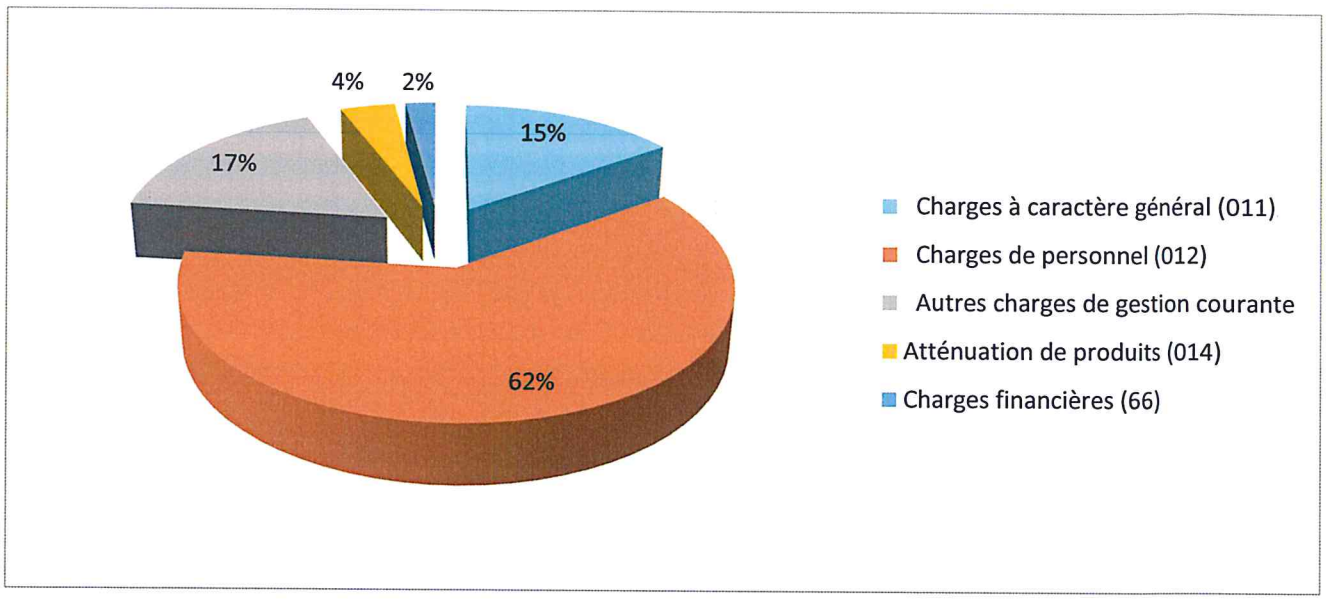

Dépenses *en €*	**BP 2017**	**%**	**BP 2018**	**%**	**Diff 17/18**
Charges à caractère général (011) (eau, électricité, fournitures, fêtes et cérémonie, téléphone, etc.)	955 329 *-6%*	14,23%	930 000 *-3%*	13,85%	- 25 329
Charges de personnel (012)	3 969 359 *6,7%*	59,12%	3 800 000 *-4,3%*	56,59%	- 169 359
hors CUI	3 882 206 *8,68%*		3 771 186 *-2,86%*		
Autres charges de gestion courante *(65)* (subventions CCAS, C des E, assoc)	1 289 867 *-15,5%*	19,21%	1 066 840 *-17,3%*	15,89%	- 223 026
Atténuation de produits (014) *Reversement du FNGIR*	236 288 0,00%	3,52%	236 288 0,00%	3,52%	-
Charges financières (66)	221 330 *7,65%*	3,30%	131 054 *-40,79%*	1,95%	- 90 276
Charges exceptionnelles (67) ***(Débet)***	42 311	0,63%	789	0,01%	- 41 522
Dépenses réelles de fonctionnement ***Evol.***	6 714 484 *-3,28%*	100%	6 164 971 *-8,18%*	92%	- 549 513

Les dépenses prévisionnelles réelles de fonctionnement baissent de 8.18% par rapport au BP 2017 (- 549 513 €).

Cette diminution est liée à:

- ***la baisse des charges exceptionnelles*** *: en 2017 la commune avait inscrit la prise en charge des travaux de sécurité et d'hygiène*

pour 42 311 € (démolition maison ORVILLE quartier Enclos) compensés en recette.

- ***la baisse du chapitre 65*** *liée à la diminution de la subvention à la Caisse des écoles, et au gel du versement des indemnités des élus, à compter de juin 2018, pour un montant de 59 307 € (indemnités élus).*

- ***les charges à caractère général, (chapitre 011),*** *sont stabilisées à 930 00 €. La poursuite de la rationalisation des dépenses : les charges locatives ainsi que les abonnements téléphonique, internet, et électrique.*

- ***La baisse des subventions*** *versées aux associations qui étaient maintenues au même montant depuis 4 années consécutives, d'un montant de 5 944.60€.*

- *Le chapitre 012 : pour l'année 2018, l'objectif de maitrise des charges salariales est visé, notamment par le non-remplacement dans l'immédiat des départs, (sauf respect des normes de sécurité). Le budget du personnel est établi à partir des données suivantes :*

✓ La revalorisation du SMIC, de 1.23% à compter du 01/01/2018, soit une augmentation des dépenses de rémunération, pour les agents contractuels.

✓ Les augmentations annuelles de charges patronales, la cotisation maladie de +0.76%, le versement transport qui passe de 1.05% à 2% soit une augmentation du taux de 90.48%, la cotisation accident de travail qui augmente de 2.35%.

✓ L'ensemble de ces augmentations, ajoutée au Glissement Vieillesse Technicité du personnel (GVT : qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois), s'élève à 30 000€.

✓ Toutefois, la décision du gel pour 2018 et le report sur 2019 du Protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération, (PPCR) visant notamment à améliorer la politique de rémunération de la fonction publique, permet d'éviter une hausse comme en 2017.

✓ En 2017 il y eu un départ d'un cadre de catégorie A, dont le remplacement a été effectué en interne. Par ailleurs, il y a un départ en retraite de prévu sur la commune et un sur la caisse des écoles, ainsi qu'un agent partant en disponibilité pour raisons personnelles. En outre, 4 agents travaillant sur la CDE et sur le CCAS, sont depuis janvier 2018 pris en charge par les budgets des établissements concernés. soit un montant de 62 320.32€ en moins.

* ***Les recettes prévisionnelles de fonctionnement*** :

Répartition des recettes de fonctionnement

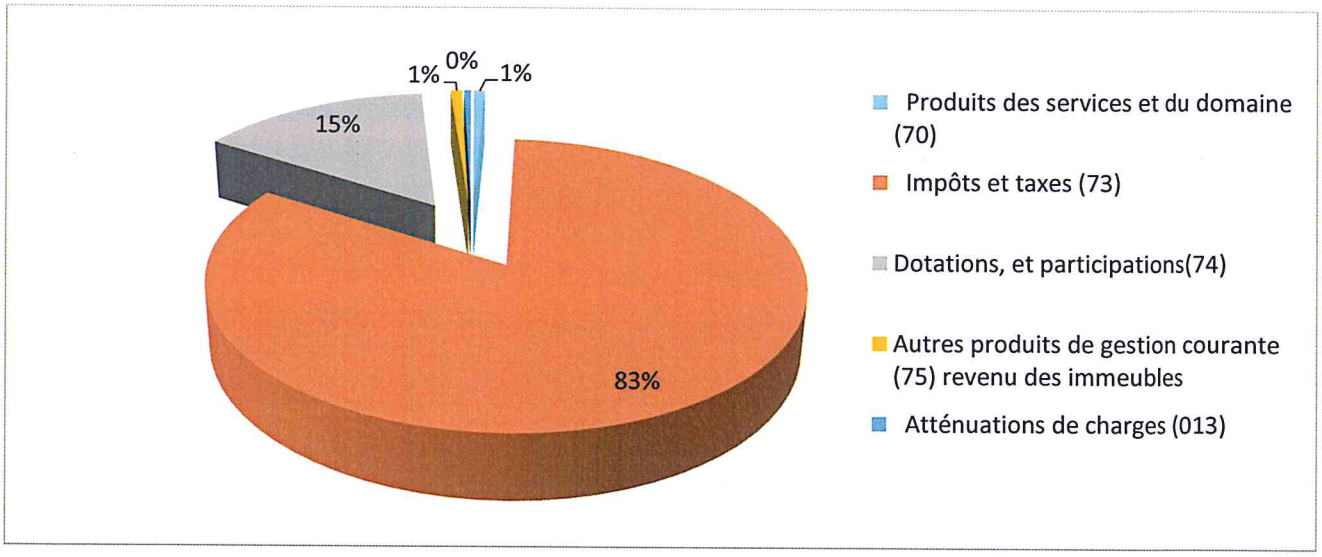

Recettes *en €*	**BP 2017**	**%**	**BP 2018**	**%**	**Diff 17/18**
Produits des services et du domaine (70)	240 928 €	4%	47 087 €	1%	- 193 841
(concessions, redevances, subvention CAF)	*-2,7%*		*-80,5%*		
Impôts et taxes (73)	5 279 732 €	78%	5 319 349 €	78%	39 617
	4,1%		*0,8%*		
Dotations, et participations(74)	1 071 516 €	16%	956 278 €	14%	- 115 238
	-10,4%		*-10,8%*		
Autres produits de gestion courante (75) *revenu des immeubles*	33 583 €	0%	46 000 €	1%	12 417
	37,1%		*37,0%*		
Atténuations de charges (013)	60 000 €	1%	30 000 €	0%	- 30 000
	-9,1%		*-50,0%*		
Produits exceptionnels (77)	102 471 €	2%		0%	- 102 471
revenu des immeubles	*-56,7%*		*-100,0%*		
Recettes réelles de fonctionnement	6 788 231 €	100%	6 398 714 €	94%	- 389 517
Evol.	*-0,8%*		*-5,7%*		

Les recettes réelles baissent en 2018 de 5.7% par rapport au BP 2017. *Cette diminution s'explique par la fin du Contrat enfance, actuellement en cours de renouvèlement avec la CAF.*

Ainsi que par l'absence de produits exceptionnels comme en 2017, où il y avait eu un montant de 102 471€ (pour les principales l'Affaire CMCAS-EDF pour 42 513 € et le remboursement de la famille ORVILLE 42 310 €).

** **En conclusion,** la section de fonctionnement est présentée en déséquilibre :*

	BP 2017	BP 2018
Recettes	6 788 230,98 €	6 898 814,15 €
Dépenses	6 714 484,22 €	6 329 486,46 €
	73 746,76 €	**569 327,69 €**
Déficit reporté	- 1 006 550,57 €	- 841 327,69 €
Déséquilibre	- 932 803,81 €	- 272 000,00 €

En ce qui concerne l'épargne de gestion le BP 2018 se présente comme suit :

	BP 2017	BP 2018	% EVOLUTION
TOTAL RECETTES DE GESTION	6 708 815,48	6 398 714,15	-4,62%
TOTAL DEPENSES DE GESTION	6 680 270,00	6 164 971,49	-7,71%
EPARGNE DE GESTION COURANTE	**28 545,48**	**233 742,66**	**718,84%**
FRAIS FINANCIERS	356 002,34	280 291,00	-21,27%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**7 036 272,34**	**6 445 262,49**	**-8,40%**
TOTAL EPARGNE BRUTE	**- 327 456,86**	**- 46 548,34**	**-85,78%**
TAUX D'EPARGNE BRUTE	**-4,88%**	**-0,73%**	**-85,10%**

L'épargne de gestion courante s'est améliorée, par rapport à 2017, mais ne permet toujours pas de couvrir le remboursement de la dette existante, et d'investir.

La situation financière reste très fragile, avec des marges de manœuvres limitées.

Par conséquent la ville doit maintenir les efforts de gestion, pour reconstituer et maintenir durablement sa capacité à investir.

II- La Section d'investissement présentée en déséquilibre

La baisse des investissements se poursuit : - 169 047 en 2018, (environ 12%), et (- 1 071 464 €, dans le BP 2017, soit 38%).

Dépenses *en €*	BP 2017	%	BP 2018	%
Emprunts et dettes (16)	356 002	24%	280 291	22%
	-42%		-21%	
Immobilisations incorporelles (20)	215 109	15%	261 419	20%
(frais d'études)	33%		22%	
Immobilisations corporelles (21)	513 272	35%	168 736	13%
(achat terrains, matériel, travaux etc)	94%		-67%	
Immobilisations en cours (23)	35 042	2%	-	0%
Autres immobilisations financières (27)			2 000	0%
	-84,0%		-100,0%	
Diverses opérations d'équipement	339 529	23%	577 462	45%
	-69,3%			
Dépenses réelles d'investissement	**1 458 955**	**100%**	**1 289 908**	**100%**
(hors opérations d'ordre) ***Evol.***	*-38%*		*-12%*	

* ***Les recettes d'investissement*** *se caractérisent par une baisse de 37.2%, soit : 41% pour les dotations, 36.8% pour les subventions.*

Recettes *en €*	BP 2017		BP 2018	
Dotations fonds divers (10) *(FCTVA, TLE, taxe d'aménagement)* *FCTVA*	**230 364** *-3%*	**10%**	**135 856** *-41%*	**9%**
Subventions d'investissements (13)	**2 173 361** -7,4%	**90%**	**1 373 942** -36,8%	**91%**
Emprunts (16)	**-**		**-**	**0%**
Dépôts et cautionnements reçus (165)	**1 050**		**150**	**0%**
Produits des cessions d'immobilisations (024)	**-**		**350**	**0%**
Recettes réelles d'investissement *(hors opérations d'ordre)* **Evol.**	**2 404 775** **-7,0%**	**100%**	**1 510 298** **-37,2%**	**100%**

* ***En conclusion,*** *la section d'investissement est présentée en déséquilibre :*

	BP 2017	BP 2018
Recettes	2 404 774,52	1 674 813,14 €
Dépenses	1 458 954,59	1 790 008,02 €
	945 819,93	- 115 194,88
Déficit reporté	- 821 879,49	**- 1 023 323,15 €**
Déséquilibre	123 940,44	**- 1 138 518,03**

II/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Vue d'ensemble du projet budget 2018

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	6 898 814,15 €	1 674 813,14 €
Dépenses	7 170 814,15 €	2 813 331,17 €
Résultat	-272 000,00 €	-1 138 518,03 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

LIBELLE	BP 2017	Evolution en %	Propositions 2018	RESTES A REALISER	Evolution en %
Excédent de fonctionnement reporté	-	0,00%			#DIV/0!
013 Atténuation de charges	60 000,00	-9,09%	30 000,00		-50,00%
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	240 928,66	-2,73%	47 087,06		-80,46%
042 Opération d'ordre en Sections	302 445,60	-39,51%	500 100,00		65,35%
73 Impôts et taxes	5 197 794,00	2,44%	5 319 349,40		2,34%
74 Dotations, subventions et participations	1 070 525,00	-10,45%	956 277,69		-10,67%
75 Autres produits de gestion courante	30 289,40	23,63%	46 000,00		51,87%
77 Produits exceptionnels	84 822,76	-63,67%			-100,00%
TOTAL	**6 986 805,42**	-4,82%	**6 898 814,15**		-1,26%

Soit une prévision réelle à hauteur de - 1.26 % des recettes de l'année 2017.

DEPENSES

LIBELLE	propositions 2017	Evolution en %	Propositions 2018	RESTES A REALISER	Evolution en %
Chapitre : 011 Charges à caractère général	959 953,60	6,66%	930 000,00		-3,12%
Chapitre : 012 Charges de personnel et frais assimilés	4 029 984,48	8,34%	3 800 000,02		-5,71%
Chapitre : 014 Atténuation de produits	236 288,00	0,00%	236 288,00		0,00%
002 Déficit de fonct. Reporté	1 006 550,57	-42,86%	841 327,69		-16,41%
023 Virement à la section d'investissement	15 983,49	100 %			0,00%

042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	162 521,67	-5,39%	164 514,97		1,23%
Chapitre : 65 Autres charges de gestion courante	1 139 866,59	-30,78%	1 066 840,24		-6,41%
Chapitre : 66 charges financières	221 330,41	7,65%	131 054,23		-40,79%
Chapitre : 67 Charges Exceptionnelles	42 310,10	-81,91%	789,00		-98,14%
TOTAL	**7 798 805,42**	-12,14%	**7 170 814,15**		-8,05%

*Soit une prévision à hauteur de **-8.05%** des dépenses de l'année 2017.*

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

COMPTES	libelle	VOTE BP 2017	REPORTS 2017	PROPOSITIONS 2018
001	excédent investissement reporté	-		
021	virement section de fonctionnement	15 983,49		
024	Produits des cessions d'immobilisations	-		350,00
040	Amortissements	165 658,30		164 514,97
041	Opérations patrimoniales	29 797,56		
10	dotations fonds divers et réserves	230 363,81		135 856,00
13	subvention d'investissement	1 520 327,96	880 227,06	120 139,23
16	Emprunts et dettes assimilées	-		150,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 050,00		
OPERATION 120001	Sécurisation quartier Maniba (OH)	-		
OPERATION 120002	Réfection du chemin de la digue/caféière	-	28 590,00	
OPERATION 120004	Restauration du Presbytère	137 219,89		
OPERATION 120005	Réfection de la ruelle du parc	224 463,91		
OPERATION 140001	Restauration Habitation Enclos (Tranche 1)	74 320,00	54 320,00	
OPERATION 816	Réparations des routes communales	63 832,38		
OPERATION 817	Restauration Eglise	-		
OPERATION 818	Restauration Marché couvert	-		
OPERATION 160001	Restauration Habitation Enclos (Tranche 2)	75 725,00	99 415,46	
OPERATION 160002	Agrandissement Hôtel de Ville	74 334,94	74 334,94	
OPERATION 170001	Travaux sécurisation des écoles			112 020,00
OPERATION 170002	Mise aux normes kiosque à poissons			4 895,48
TOTAL		**2 613 077,24**	**1 136 887,46**	**537 925,68**

AFFICHE
LE 29 MAI 2018

DEPENSES

COMPTES	DESIGNATION	VOTE BP 2017	REPORTS 2017	Propositions 2018
001	Déficit d'investissement reporté	821 879,49		1 023 323,15
020	dépenses imprévues	-		
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	302 445,60		500 100,00
041	Opérations patrimoniales	29 797,56		
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES	356 002,34		280 291,39
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	215 109,77	225 398,70	36 020,00
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	513 271,85	126 999,61	41 736,00
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	35 042,02		
CHAPITRE 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-		2 000,00
OPERATION 120001	SECURISATION QUARTIER MANIBA (OH)	7 569,08		
OPERATION 120002	Réfection du chemin de la Digue/Caféière	-		
OPERATION 120004	Restauration du Presbytère	-		
OPERATION 120005	Réfection de la ruelle du Parc	4 860,80		
OPERATION 140001	Réhabilitation Habitation Enclos (Tranche 1)	-		
OPERATION 160001	Restauration Habitation Enclos (Tranche 2)	199 841,38	77 243,01	520,00
OPERATION 160002	Agrandissement Hôtel de Ville	77 940,00	76 855,00	
OPERATION 816	Réparations des routes communales	-		
OPERATION 818	Restauration Marché couvert	-		
OPERATION 819	Zac de Maniba	38 901,95		
OPERATION 822	Port de Plaisance	10 416,00		
OPERATION 170001	Travaux sécurisation de écoles			405 139,00
OPERATION 170002	Mise aux normes kiosque à poissons			17 705,31
TOTAL		**2 613 077,84**	**506 496,32**	**2 306 834,85**

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS,

DECIDE

- *DE PROCEDER au vote du budget primitif 2018 tel que présenté ci-dessus par sections et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.*
- *DE DONNER MANDAT au maire pour en signer tout document afférent.*

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :
15 VOIX POUR (14 PRESENTS + 01 PROCURATION)
03 VOIX CONTRE (MME DORIN, M. CARONIQUE, M. ZIE-ME)

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :
15 VOIX POUR(14 PRESENTS + 01 PROCURATION)
03 VOIX CONTRE (MME DORIN, M. CARONIQUE, M. ZIE-ME)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire,
l'Adjointe-Déléguée
G. GELIE

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

COMMUNE DE CASE-PILOTE MARTINIQUE

Ralph MONPLAISIR
Maire de Case Pilote

Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

AFFICHE
LE 29 MAI 2018

Délibération n° 2018-06/05.25

5-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES DE PLATE-FORME»

Le conseil municipal,

- *Sur le rapport de Mme Corinne MORJON-BOCQUET directrice générale des services,*
- ***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- ***VU** le vote du Compte Administratif 2017 le 27 mars 2018 du budget annexe et la reprise des résultats du précédent exercice,*
- ***VU** la proposition de budget annexe de l'exercice 2018,*

PRESENTATION DU PROJET

En application des dispositions réglementaires, le budget est équilibré par section tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget répond au principe de sincérité, car toutes les inscriptions correspondent à des écritures relatives à des opérations réelles et sûres avec des prévisions de recettes évaluées avec prudence compte tenu de l'incertitude sur les dotations qui seront effectivement attribuées à la commune.
Malgré la décision favorable du Conseil d'Etat du 02/04/2015 entérinée par celle de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 19/11/15, la commune n'a toujours pas pu passer les ventes.

En effet, un arrêt de la Cour d'appel de Fort de France du 03/05/2016 a confirmé le jugement du 09/09/14 rendu par le TGI de FdeF qui avait déclaré la vente parfaite. La cour de cassation dans sa décision du 13/07/2017 casse et annule toutes les dispositions de l'arrêt du 03/05/2016 par la cour d'appel de Fort-de-France, et renvoie l'affaire devant la Cour d'Appel de Basse-Terre. Celle-ci sera rejugée le 4 juin 2018. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de la société Cap Caraïbe.

Vue d'ensemble du projet de budget 2018

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	*SECTION D'INVESTISSEMENT*
RECETTES	*7 327 637,14 €*	*5 498 459,60 €*
DEPENSES	*7 327 637,14 €*	*5 498 459,60 €*

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

LIBELLE	BP 2017	PROPOSITIONS2018
Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00
70 Produits des services du Domaine et ventes diverses	3 265 216,83	3 474 423,24
042 Opération d'ordre en Sections	3 940 174,28	3 802 618,58
043 Opérations d'ordre sections de fonct.	54 454,42	50 595,32
TOTAL	**7 259 845,53**	**7 327 637,14**

DEPENSES

LIBELLE	BP 2017	PROPOSITIONS 2018	Reste à réaliser
Chapitre : 011 Charges à caractère général	0,00	0,00	1 599 388,51
Chapitre : 66 charges financières	79 821,39	73 933,23	
Chapitre : 67 charges exceptionnelles		79 473,71	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	
Chapitre : 042 Opération d'ordre en Sections	5 498 459,60	5 498 459,60	
Chapitre : 043 Opérat. ordre section fonct.	54 454,42	50 595,32	
Chapitre : 002 Déficit de Fonctionnement	27 721,81	25 786,97	
TOTAL	**5 660 457,22**	**5 728 248,83**	**1 599 388,31**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

COMPTES	LIBELLE	BP 2017	PROPOSITIONS 2018
001	excédent investissement reporté	0,00	0,00
023	Virement du Fonctionn.	0,00	0,00
040	Opérations transfert entre sections	5 498 459,60	5 498 459,60
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00
	TOTAL	**5 498 459,60**	**5 498 459,60**

DEPENSES

COMPTES	DESIGNATION	BP 2017	PROPOSITIONS 2018
001	Déficit d'investissement	1 479 043,14	1 612 739,74
040	Opérations transferts entre sections	3 940 174,28	3 802 618,58
16	EMPRUNTS ET DETTES	79 242,18	83 101,28
Total		**5 498 459,60**	**5 498 459,60**

DECIDE

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS,

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :
16 VOIX POUR (- EUGENE)
01 VOIX CONTRE (M. CARONIQUE,)
02 VOIX D'ABSTENTION (M. ZIE-ME MME DORIN)

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :
18 POUR
03 VOIX CONTRE (M. CARONIQUE)
01 VOIX D'ABSTENTION (M. ZIE-ME, MME DORIN)

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

- ***PROCEDER au vote du budget primitif 2018 du budget annexe «zone d'activités de Plate-Forme» tel que présenté ci-dessus par sections et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.***

- ***DONNER MANDAT au maire pour en signer tout document afférent.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

AFFICHE
LE 29 MAI 2018

COMMUNE DE CASE-PILOTE MARTINIQUE

Ralph MONPLAISIR
Maire de Case Pilote

Pour le Maire,
l'Adjointe-Déléguée
G. GELIE

Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

AFFICHE
LE 29 MAI 2018

Délibération n° 2018-06/05.26

6-ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal,

- *Sur le rapport de Mme Corinne MORJON-BOCQUET directrice générale des services,*
- ***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- ***VU** l'enveloppe de 15 800 € pour les subventions aux associations lors du vote du Budget Primitif 2018,*
- ***SUR PROPOSITION** du maire qui présente la répartition suivante :*

Associations	Rappel 2017 (en €)	Propositions 2018
MANIBA	500	-
DYNAMISME ET SOLIDARTITE	500	-
ATTRAIT		-
SCRABBLE PILOTINS DU NORD		-
LA FREGATE	1 000,00	1 000,00
CLUB SPORTIF CASE PILOTE	14 800,00 (dont 4280 € frais de ligue et 10520 € CSCP)	14 800,00 (CSCP+LIGUE)
MADININA SPORT KAZ PILOT		-
MJC	1 700	-
YOGA CLUB PILOTINS		-
AJC	1 000,00	-
CLUB SUBAQUATIQUE		-
MARINS PILOTINS		-
STADE NORD KARRIBEEN(Rugby)		-
L'ART GONDS TOUT	100	-
JET TEAM	500	-
COMITE REGIONAL DE BOXE		-
COS PERSONNEL COMMUNAL		
SNSM (Sauvetage en Mer)		
AFSEP (Sclérose en plaque)	150	-
LES ANGES DE LA MER (secours en mer avec chiens)	500	-
TOTAL	21 050,00	15 800,00

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, DECIDE PAR :

LA MAJORITE DES VOTANTS, 01 VOIX CONTRE (M.ZIE ME) ET 02 VOIX D'ABSTENTION (MME DORIN, M. CARONIQUE)

DECIDE

- *D'AUTORISER le versement des subventions aux associations pour 2018 selon la répartition présentée ci-dessus*
- *DE DECIDER que pour la subvention au CS CASE-PILOTE, la ville prendra en charge les frais de licence qu'elle réglera directement à la ligue de football, le reliquat de la subvention sera versé au club sportif.*
- *DE DONNER MANDAT au maire pour en signer tout document afférent.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ralph MONPLAISIR
Maire de Case Pilote

COMMUNE DE CASE-PILOTE
MARTINIQUE

Pour le Maire,
l'Adjointe-Déléguée
G. GELIE

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

AFFICHE
LE 29 MAI 2018

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

AFFICHE
LE 29 MAI 2018

Délibération n° 2018-2018-06/05.27

7-VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES BUDGETS DE LA CAISSE DES ECOLES ET DU CCAS

Le conseil municipal,

- *Sur le rapport de Mme Corinne MORJON-BOCQUET directrice générale des services,*
- ***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- ***VU** la nécessité de fixer les montants de subvention à allouer pour le fonctionnement des établissements Caisse des Ecoles et CCAS de Case-Pilote suite au vote du BUDGET PRIMITIF 2018,*
- ***SUR PROPOSITION** de Monsieur le Maire,*

DECIDE
APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE

- ***D'APPROUVER le montant des subventions allouées à la Caisse des Ecoles et du CCAS de Case-Pilote selon la répartition suivante :***

- ***CAISSE DES ECOLES DE CASE-PILOTE***	***844.727,48 €***
- ***CCAS DE CASE-PILOTE***	***72.733,76 €***

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ralph MONPLAISIR
Maire de Case Pilote

COMMUNE DE CASE-PILOTE
MARTINIQUE

Pour le Maire,
l'Adjointe-Déléguée
G. GELIE

Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

AFFICHE
LE 29 MAI 2018

Délibération n° 2018-2018-06/05.28

8 VOTE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal,

- *Sur le rapport de Mme Corinne MORJON-BOCQUET directrice générale des services,*
- ***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires*
- *Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale*
- *Vu l'avis du comité technique paritaire,*

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.
Suite à plusieurs départs il convient de mettre à jour ce document, en supprimant les postes devenus vacants. Puis de transformer certains postes dans le cadre des avancements de grade.
Les suppressions de poste sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique mais pas l'avancement de grade dans le cadre de la procédure annuelle classique pour un même agent.

Il est demandé aux membres du conseil :

1. ***de supprimer les postes devenus vacants** :*
   ⇒ *Un poste d'attaché principal et un d'attaché territorial.*

2. ***d'accepter plusieurs transformations de postes afin de** nommer des agents ayant réussi à des examens professionnels, ainsi que dans le cadre de l'avancement de grade des agents.*

Dans les faits, la transformation d'un emploi correspond à la suppression d'un emploi et la création simultanée d'un autre emploi.

Tableau récapitulatif des transformations de postes

GRADES SUPPRIMES	GRADES CREES	DATE D'EFFET	QUOTITE	EFFECTIF
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	01/09/18	35/35ème	6
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/09/18	35/35ème	3
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère principal	01/09/18	35/35ème	1
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise territorial principal	01/09/18	35/35ème	3
Gardien Brigadier de Police municipale	Brigadier-Chef principal	01/09/18	35/35ème	2
Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	01/09/18	35/35ème	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	01/09/18	35/35ème	1
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	Opérateur des activités physiques et sportives principal	01/09/18	35/35ème	1
Total				18

AFFICHE
LE 29 MAI 2018

DECIDE

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE

- *D'APPROUVER le tableau des effectifs, tel qu'il apparait dans les annexes au budget, page 74 à 76.*
- *DE VALIDER les suppressions de poste et les transformations de poste prévues dans le cadre de du budget primitif 2018 présentées dans le tableau ci-dessus.*

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
29 MAI 2018

COMMUNE DE CASE-PILOTE ★ MARTINIQUE ★

Ralph MONPLAISIR
Maire de Case Pilote

Pour le Maire,
l'Adjointe-Déléguée
G. GELIE